## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère	de	la	Jus	tice

Arrêté du 15 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord

**NOR: JUSF2236828A** 

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand Nord;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

## **ARRETE:**

## Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :			
$\Box$ Titulaire :	Madame Amandine ADDIS		
☐ Suppléante :	Madame Hélène FAUCON		

Pour l'Union nationale des syndica eunesse (UNSA- SPJJ) :	nts autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la	
☐ Titulaire :	Monsieur Tahar AIB	
☐ Suppléante :	Madame Monique ABBASSI	
Pour le Syndicat national des perso la jeunesse – Fédération syndicale t	nnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :	
☐ Titulaires :	Madame Claire DROUHIN Monsieur Jérôme GILBERT	
□ Suppléants :	Monsieur Christophe CARON Madame Audrey GILBERT	
Pour Force Ouvrière Justice – Protect	ion judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :	
☐ Titulaires :	Monsieur Geoffrey BUISSON Monsieur Mohamed REZGUI Madame Asma CHERIGUI Madame Gaëlle HERVIEU Monsieur Moustapha DOUANI Madame Céline LAMBERT	
□ Suppléants :	Monsieur David CATOIRE Madame Anne DELSINNE Madame Manon LAMBERT Monsieur Salem NOR Monsieur Feissal BENFIALA Monsieur Benoît DJEMLI	
Article 2		

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15/12/2022

Le directeur interrégional de la PJJ Grand Nord REVROLLE Philippe